



## COMMISSION CAISSE DE PEREQUATION

Saison 2025-2026

Procès-verbal n°1 du LUNDI 11 AOUT 2025

**PRESENTS :** Bertrand VOISIN (Président du District)

Dominique DE LA COTTE (Responsable caisse de péréquation, Nathalie MESNIL (Comptable),  
Agnès FLEURY (Trésorière)

**ASSISTE :** Isabelle EUGENE - Arnaud BISSON (Désignateurs)

**ABSENTE :** Maité ROBILLARD

**EXCUSE :** Sylvain NIEWIADOMSKYJ

### 1. Point de contrôle sur le suivi de la caisse de péréquation pour la saison 2024-2025 :

Le président se dit satisfait de la tenue de cette caisse de péréquation, constate un budget bien maîtrisé. Il faut remercier Nathalie MESNIL et Dominique DE LA COTTE pour le suivi régulier et la vigilance pour rester dans le budget fixé par la commission des finances, malgré un nombre important de forfaits sur les dernières journées.

Le service comptable du District du Calvados va effectuer les remboursements sur le compte des clubs pour le trop prélevé en fonction des compétitions.

#### Il faut noter :

Il y a eu 8 prélèvements effectués en D1 - D-2 et D3 au lieu de 9 comme initialement prévu.

Il y a eu 7 prélèvements au lieu de 8 effectués en U18 et U 15 comme initialement prévu.

**ANNEXE 1** – Bilan caisse de péréquation au 30/06/2025 concernant l'ensemble des compétitions :

Départementale D1-D2-D3, U18 et U15.

## 2. Préparation de la saison 2025-2026 :

- Les prélèvements pour la saison prochaine seront :
  - Départementale 1 : 9 prélèvements de **95€** soit un total pour la saison de : **855 €**
  - Départementale 2 : 9 prélèvements de **85 €** soit un total pour la saison de : **765 €**
  - Départementale 3 : 9 prélèvements de **75 €** soit un total pour la saison de : **675 €**

La Commission de la caisse de péréquation va présenter au bureau un nouveau fonctionnement pour les championnats U 18 et U 15.

Ces championnats se déroulant en deux phases la commission propose d'adapter désormais la caisse de péréquation aux deux phases (Automne et printemps).

- **U 18** : 4 prélèvements de **75 €**, pour les clubs disputant le championnat U 18 Automne soit un total de : **300 €**.  
Pour le championnat printemps un bilan sera fait en décembre à la fin de la première phase et le montant et le nombre de prélèvements seront fixés pour le début du championnat printemps.
- **U 15** : 4 prélèvements de **60 €**, pour les clubs disputant le championnat U 18 Automne soit un total de : **240 €**.  
Pour le championnat printemps un bilan sera fait en décembre à la fin de la première phase et le montant et le nombre de prélèvements seront fixes pour le début du championnat printemps.
- Pour la départementale 4, les frais seront directement versés aux arbitres par le district après envoi de leur feuille de frais puis débités automatiquement sur les comptes clubs.
- Pour le championnat interdistrict féminin à 11, une proposition va être faite à la commission inter district féminine et aux clubs participant à ce championnat d'utiliser la caisse de péréquation.
- En cas de refus de cette proposition, les frais seront directement versés aux arbitres par le district après envoi de leur feuille de frais puis débités automatiquement sur les comptes clubs.
- Pour le championnat U18B Interdistrict garçons, les frais seront directement versés aux arbitres par le district après envoi de leur feuille de frais puis débités automatiquement sur les comptes clubs.
- Pour le championnat U16 H, les frais seront directement versés aux arbitres par le district après envoi de leur feuille de frais puis débités automatiquement sur les comptes clubs.
- Pour les Coupes du Calvados, toutes les catégories allant de U15 aux Vétérans, sont gérées par la caisse de péréquation
- Un bilan sera fait à mi-saison afin de pouvoir suivre le bon fonctionnement de la caisse de péréquation et de réajuster si besoin les prélèvements.

### 3. Règlements aux arbitres :

Au 30 juin 2025, beaucoup de feuilles de frais n'avaient pas été envoyées par les arbitres.

Afin de ne pas laisser ces arbitres sans règlement, nous leur avons demandé d'envoyer leur feuille de frais non réglées pour le **31 juillet 2025**.

Malgré ce rappel, de nombreux arbitres n'ont pas répondu ; le bureau du comité directeur se positionnera prochainement.

Quoiqu'il en soit les paiements restant à effectuer, seront régularisés pour le 10 septembre 2025.

Cette situation pénible ne permet pas de finaliser la comptabilité et ne peut plus être tolérée.

Pour éviter que cela se reproduise, la commission fera les propositions suivantes au prochain bureau qui sera ensuite approuvé par le comité directeur.

- **Les rapports des Arbitres, toutes compétitions confondues, doivent être validés sur leur compte FFF pour le mercredi au plus tard. Passé ce retard, le paiement sera différé d'un mois.**
- Les feuilles de frais pour les matchs hors caisse de péréquation des Arbitres, toutes compétitions confondues, doivent être envoyés pour **le mercredi au plus tard**. Les frais parvenus après le délai d'un mois seront réglés à la fin de la saison.
- **Pour plus de visibilité et pour faciliter le travail du service comptabilité, tous les paiements des frais aux arbitres auront lieu le 10 de chaque mois (le premier paiement aura lieu le 10 octobre pour les matches du mois de septembre et ainsi de suite).**
- Pour rappel, le District ne réglera que les feuilles de frais envoyés par les arbitres, leur rapport ayant été fait sur leur compte FFF.
- Pour toute contestation sur retour de paiement, sur retour de feuilles de frais s'adresser :

Dominique De La COTTE : [de-la-cotte.dominique@orange.fr](mailto:de-la-cotte.dominique@orange.fr)

Le Président de séance

Bertrand VOISIN



le Secrétaire de séance

Dominique de la Cotte

